

Les principales décisions du Comité Local de Libération, en 1944 et 1945

Le conseil municipal en place depuis le début de la guerre est démis de ses fonctions à la libération de Barjac le 30 août 1944.

Procès verbal de nomination et d'installation Du comité Local de Libération, le 10 septembre 1944 (fol 56)

Le dimanche 10 septembre 1944, à 10 heures, dans la salle des délibérations de la mairie, en présence de la population de Barjac assemblée, les personnes proposées par les organisations de la Résistance se sont réunies pour constituer le Comité Local de Libération.

Elles ont choisi parmi elles les personnes suivantes qui ont été successivement présentées à la population et acceptées d'acclamation à l'unanimité.

ETIENNE Gabriel, boucher, actuellement intendant général du 4^{ème} bataillon des FTP, membre du Parti Communiste.

ASTRUC Maurice, chef cantonnier des Ponts et Chaussées membre du Front National.

DUCROS Auguste, mineur en retraite, membre de la CGT

LAGORSSE Romain, ouvrier mineur, membre du parti Communiste.

CLEMENT Hervé, agriculteur, membre du Comité Paysan.

RAOUX Henri, commerçant, membre du Front National.

PELLET Théotime, agriculteur, membre du Comité Paysan

HEYRAUD Raoul, instituteur, membre de la CGT.

Ces huit personnes constituant donc le comité Local actif de Libération.

Elles se sont alors immédiatement réunies pour procéder à l'élection du président du comité et du président adjoint.

A l'unanimité M. ETIENNE Gabriel a été élu comme président et ASTRUC Maurice président adjoint.

Le comité a alors destitué la précédente municipalité et s'est chargé à sa place de la gestion des affaires municipales.

Il s'est réuni immédiatement en conseil pour délibérer sur les questions intéressant immédiatement la commune.

le comité prend les décisions suivantes :

1- Nomination des diverses commissions

Le comité réuni en assemblée générale procède alors à la nomination des membres des diverses commissions . il décide à ce sujet que ces commissions seront présidées par un membre du comité mais que les membres en seront choisis en dehors du comité afin que les bonnes volontés et les compétences de la commune participent à son administration. Après consultation entre les membres du comité et la population de Barjac assemblée dans la salle les diverses commissions sont ainsi constituées.

Commission d'assistance, Hygiène et santé

DUCROS Auguste, président

CHEVALIER-LAVAURE André, VOLLE Maria membres

Commission des finances

HEYRAUD Raoul, président

FIOLE Joseph, LAUZE Eugène, ROURE Ferdinand membres

Commission du ravitaillement de la population

RAOUX Henri, président

PRADIER Albert, RAYMOND Edmond, SOULIER André membres

Commission du Ravitaillement en grains

CLEMENT Hervé, président

RIFFARD Roland, ROUBAUD Albert, membres

Commission des chaussures et textiles

PELLET Théotime, président

BRUGUIER Albert, DUFFES Henri, LAVIE Paul membres

Commission des prix

LAGORSSE Romain, président

BAYLE Antonin, DIVOL Clovis, DOHET Georges, DUCROS Fernand, LOCHE Louis, PAGES Fernand, REBOUL Louis, TEYSSIER Maurice, VINCENT Fernand, membres

Commission de la voirie

ASTRUC Maurice, président

BERGER Charles, GALVIER Henri membres

2- Ravitaillement

Le comité décide d'assurer une ration hebdomadaire d'au moins 100 grammes de viande à la population. Le bétail nécessaire sera équitablement prélevé chez les agriculteurs. La commission ne devra accepter que des veaux de plus de 60 kilos.

Les communes voisines pourront continuer à se servir aux boucheries de Barjac à condition de fournir du bétail au prorata de leur besoin.

Le comité décide ensuite de prélever une certaine quantité de pommes de terres chez les personnes ayant passé un contrat de culture.

Il décide aussi d'étudier une solution pour améliorer le ravitaillement du Lait de la population.

3-Demande de restitution d'un camion

Le comité vue la demande de M. Charles BERGER à l'effet de se faire restituer un camion qui lui a été réquisitionné par les FFI et qui est inutilisé en ce moment,

Considérant qu'il est indispensable que la société de Lignite puisse reprendre son exploitation et qu'elle ne peut le faire que si elle possède des camions,

Que d'autre part ce camion pourrait provisoirement contribuer à transporter le ravitaillement communal

A l'unanimité décide d'appuyer la demande de restitution.

4- Vœu

A l'issu de la réunion le comité propose le vœu suivant :

Vives et sincères félicitation à tous nos soldats de la résistance et de la délivrance, à notre grand chef le Général De GAULLE,

pour l'éclatante victoire remportée sur les hordes germaniques.

Honneur à nos héros et à tous leurs alliés.

Réunion du comité Local de Libération, le 24 septembre 1944 (fol 57 v)

Sont présents à ce conseil du 24 septembre 1944 Messieurs
ASTRUC Maurice, président adjoint

DUCROS Auguste, LAGORSSE Romain, CLEMENT Hervé, RAOUX
Henri, PELLET Théotime, HEYRAUD Raoul.

Est absent Gabriel ETIENNE excusé.

Raoul HEYRAUD est élu secrétaire.

**le comité prend les décisions suivantes en séance
extraordinaire:**

Monsieur ASTRUC après avoir rappelé la formation et la constitution du comité Local de libération (appel à la population par l'appariteur, création de commissions, etc) annonce, comme il l'avait fait entrevoir lors de la première réunion du comité, que la maladie ne lui permet plus d'assurer les fonctions de président adjoint. Il donne lecture d'une lettre adressée à monsieur le sous préfet dans laquelle il expose les motifs de sa démission.

Le conseil insiste mais en vain pour que monsieur ASTRUC revienne sur sa décision. Il ne peut donc que le remercier de ce qu'il a fait jusqu'à présent pour la commune et lui adresse ses vœux de prompt rétablissement.

Après en avoir délibéré le comité désigne alors Monsieur **RAOUX Henri** pour remplir les fonctions d'adjoint.

1- Ravitaillement

En vue d'assurer le ravitaillement en lait de la population, le Comité décide de faire un recensement des vaches laitières de la commune et d'étudier la question de la collecte du lait.

2- Eclairage des rues

Le Comité, considérant que tout danger de bombardement aérien paraît définitivement écarté,
Propose que soit rétabli l'éclairage des rues et charge le président de le demander à Monsieur le préfet.

3- Rétablissement du car d'Alès

Le comité,
Considérant que la commune est actuellement privée de tous les services de transport de voyageurs qui fonctionnait auparavant,
Que cette situation est hautement préjudiciable à tous les points de vue,
Charge son président d'intervenir auprès de monsieur le sous-préfet et également auprès de M. ALAUZEN. concessionnaire de la ligne.

Réunion du Comité Local de Libération, le 30 septembre 1944 (fol 58)

Sont présents à ce conseil du 30 septembre 1944 Messieurs,
RAOUX Henri président adjoint
DUCROS Auguste, LAGORSSE Romain, CLEMENT Hervé, ASTRUC Maurice, PELLET Théotime, HEYRAUD Raoul.
Est absent Gabriel ETIENNE excusé.
Raoul HEYRAUD est élu secrétaire.

le comité prend les décisions suivantes:

1- Constitution de la Délégation Municipale

Le président donne lecture d'une lettre de M. le préfet l'informant que le comité doit être transformé en délégation Municipale et qu'il doit comprendre un nombre de membres égal à la moitié plus un de celui de l'ancien conseil municipal. Il reste donc à pourvoir à la désignation d'un neuvième membre.

Le Comité après avoir délibéré choisi Monsieur DAVAL Elie, agriculteur à Barjac, dont le nom ainsi que celui des membres actuels sera soumis à l'approbation préfectorale.

2- Rétablissement des cars des voyageurs

Le comité charge son président de demander avec insistance par l'intermédiaire du préfet le rétablissement des lignes Barjac-Saint Ambroix et Barjac-Bagnols.

3- Création d'une coopérative agricole et de ravitaillement

Le président donne lecture au comité d'une lettre de Monsieur le préfet lui faisant connaître que la situation actuelle du ravitaillement nécessitait la création d'une coopérative chargée de la répartition des denrées importées et de la collecte des denrées agricoles destinées au ravitaillement général.

Il fait connaître que cette coopérative pourra être intercommunale et il donne lecture des statuts qui régleront son fonctionnement.

Le comité est d'avis d'admettre dans la coopérative la commune de Saint Privat de Champclos et propose le bureau provisoire dont voici la composition:

RAOUX Henri président

Vices-présidents : RIFFARD Roland et TAULELLE Léopold

Secrétaire HEYRAUD Raoul

Membre cultivateur : DAVAL Elie

Membre consommateur: LAUZE Eugène

Ce bureau provoquera une assemblée générale constitutive.

4- Ravitaillement, réclamations sur le classement des consommateurs

Le comité,

Considérant que la plus grande partie de la population se compose de mineurs, de commerçants, de fonctionnaires et de retraités,

Que ces consommateurs qui ne récoltent aucun ravitaillement sont nettement désavantagés par rapport à ceux qui résident

dans les villes car ils ne peuvent presque rien se procurer chez les agriculteurs et ne perçoivent que des rations bien inférieures à celles des villes.

Demande à M. le Préfet que cette catégorie de consommateurs dont le nombre est de 700 sur 1250 habitants bénéficie à l'avenir des rations alimentaires accordées aux consommateurs urbains.

Réunion du Comité Local de Libération, le 16 octobre 1944 (fol 58)

Sont présents à ce conseil du 16 octobre 1944 Messieurs, ETIENNE Gabriel, président, RAOUX Henri président adjoint CLEMENT Hervé, ASTRUC Maurice, HEYRAUD Raoul.

sont absents DUCROS Auguste, PELLET Théotime, LAGORSSE Romain et DAVAL Elie excusés.

Raoul HEYRAUD est élu secrétaire.

le comité prend les décisions suivantes en séance extraordinaire:

1- Désignation des délégués du Comité au sein du bureau de Bienfaisance

Le Comité désigne messieurs CLEMENT Hervé et DUCROS Auguste pour le représenter au sein de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

2- Protestation contre le mode de vente des coupes de bois

Le président appelle l'attention du comité sur la vente des coupes de bois et l'informe que cette année la commune vendra peut-être deux coupes de bois dont une extraordinaire. Il lui rappelle que le mode de vente pendant la guerre jusqu'à ce jour lèse grandement les intérêts de la commune et il souhaite qu'il soit aboli.

Le comité

Estime que le mode de vente pendant la guerre n'a empêché aucunement le trafic illicite et le marché noir, qu'il a

simplement porté atteint aux finances communales et n'a favorisé que les exploitants forestiers leur permettant de payer les coupes à peine les deux tiers de leur valeur.

Ainsi à Barjac il a permis de vendre la dernière coupe à 60000 francs alors qu'un exploitant forestier en proposait 100000 francs.

Il proteste donc et demande qu'on revienne donc à la vente par adjudication et il décide que si cette fois, à la vente de 1944, il n'est pas encore procédé par adjudication, les coupes de bois communales ne pourront être cédées à moins de 100000 francs chacune.

3- Arrêté préfectoral

Arrêté

Le préfet du Gard, chevalier de la légion d'honneur

Vu l'ordonnance du 21 avril 1944, modifiée par ordonnance du 12 août 1944, portant organisation des pouvoirs publics en France après la libération, et prescrivant la remise en fonction ou le remplacement des conseils municipaux élus avant le 1^{er} septembre 1939

Vu, en date du 22 septembre 1944, l'arrêté du commissaire régional de la république, déléguant aux préfets de la région, les pouvoirs conférés au commissaire de la république pour la réorganisation des municipalités,

Vu les propositions du Comité Local de Libération

Vu l'avis du Comité départemental de Libération

Arrête

Article 1^{er}

Le Conseil Municipal de la commune de Barjac est dissous

Article 2

Il est institué une délégation Spéciale chargée d'administrer la commune jusqu'aux prochaines élections municipales;

Article 3

Sont nommés pour faire partie de cette délégation

ETIENNE Gabriel, président,

RAOUX Henri président adjoint

Membres CLEMENT Hervé, ASTRUC Maurice, HEYRAUD Raoul, DUCROS Auguste, PELLET Théotime, LAGORSSE Romain et DAVAL Elie.

Article 4

Monsieur le secrétaire général de la préfecture pour les communes, et messieurs les sous-préfets d'Alès et le Vigan sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Nîmes le 19 octobre 1944

Le Préfet

Signé PAGANELLI

**Réunion de la délégation Spéciale,
le 7 novembre 1944 (fol 59 v)**

Sont présents à ce conseil du 7 novembre 1944 Messieurs, ETIENNE Gabriel, président, RAOUX Henri président adjoint, ASTRUC Maurice, DUCROS Auguste, PELLET Théotime, HEYRAUD Raoul et DAVAL Elie.

sont absents LAGORSSE Romain et CLEMENT Hervé excusés.
Raoul HEYRAUD est élu secrétaire.

La délégation prend les décisions suivantes :

1- Protestation contre le prix de vente de la paille et du fourrage

La délégation,

Après avoir constaté que les impositions en paille et fourrage pour 1944, notifiées aux paysans sont en ce qui concerne le fourrage de beaucoup supérieurs aux possibilités de réalisation,

Promet toutefois d'user de son influence et de son pouvoir pour en faire collecter le plus possible,

Demande que la paille soit taxée à 150 francs le quintal et le fourrage à 350 francs le quintal.

Estime donc qu'ils sont raisonnables pour l'acheteur et le vendeur et que si l'on appliquait ceux qui sont actuellement fixés par la taxe on lèserait les producteurs au profit

d'acheteurs qui pour Barjac sont le plus souvent des viticulteurs des côtes du Rhône vendant leur récolte très cher et réalisant de gros bénéfices.

Insiste donc pour que soit appliqué les prix qu'elle propose et les met comme condition de son intervention dans la collecte et la répartition de la paille et du fourrage.

2- Vote d'une subvention pour le monument aux martyrs de la résistance

La délégation spéciale

Tenant à l'honneur de participer à l'érection du monument qui sera élevé à Nîmes en l'honneur et à la gloire de la résistance et de ses martyrs

Décide de voter une subvention de mille francs qui sera inscrite au budget 1944, Chapitre XV article 14.

Les crédits nécessaires seront pris, partie sur les fonds libres et partie à l'article 12 chapitre XV du budget intitulé "achat d'un buste du maréchal PETAIN" où figure une somme de 800 francs qui n'a pas été utilisée.

3- Demande de création d'un atelier de distillation

Monsieur Joseph DOLIMPE a présenté une demande à l'effet d'établir un atelier public de distillation au lieu-dit "pont du Bourdaric"

Considérant que le manque de transport ne permet pas cette année d'utiliser les distilleries habituelles qui se trouvent toutes à une assez grande distance de la commune

Estime donc indispensable que puisse s'établir à Barjac un atelier public de distillation,

Demande en conséquence que soit autorisée la création par Monsieur DOLIMPE d'un atelier public de distillation des marcs de raisin qui sera installé sur la route de Bessas, dans la propriété de François CALCAT, au pont du Bourdaric.

4- Nomination des délégués à la révision des listes électorales

La délégation Spéciale

Délègue pour faire partie de la commission administrative de révision des listes électorales, Messieurs DUCROS Auguste, HEYRAUD Raoul et RIFFARD Roland.

Réunion de la délégation Spéciale, le 18 novembre 1944 (fol 60 v)

Sont présents à ce conseil du 18 novembre 1944 Messieurs, ETIENNE Gabriel, président, RAOUX Henri président adjoint ASTRUC Maurice, DUCROS Auguste, PELLET Théotime, HEYRAUD Raoul, CLEMENT Hervé et DAVAL Elie.

Est absent LAGORSSE Romain excusé.

Raoul HEYRAUD est élu secrétaire.

La délégation prend les décisions suivantes :

1- Demande de vente d'une coupe de bois extraordinaire

Monsieur le président informe la délégation que la coupe de bois extraordinaire du canton du Lévrier est actuellement prête à la vente.

Cette coupe de 18 hectares 72 ares a en effet 28 ans. Elle est arrivée à complète maturité, est très abondante et se trouve maintenant au maximum de sa valeur.

Il propose qu'elle soit mise en vente

D'autre part, comme il ne sera certainement pas possible cet hiver de faire obtenir du charbon aux habitants pour le chauffage des foyers domestiques et qu'il n'y a plus de bois à la production non contrôlée, il propose qu'une partie de la coupe extraordinaire soit affectée pour le chauffage de la population.

À cet effet, il informe la délégation que le directeur du bureau des charbons lui a fait savoir que le tonnage attribué pour l'hiver 1944-45 était de 475200 kilos, soit 1188 stères

La délégation

Considérant que la commune tire ses principales ressources de la vente des coupes de bois et qu'actuellement, en raison des

événements, elle a un besoin plus pressant d'argent pour faire face aux charges nouvelles,
Demande la mise en vente de cette coupe.
L'acquéreur sera tenu de livrer directement à la population et au prix fixé par les taxes en vigueur, 250 tonnes de bois de chauffage.

2- Augmentation de crédits

Considérant que par ordonnance du gouvernement en date du 17 octobre 1944, le taux des allocations familiales a été augmenté à partir du 1^{er} septembre 1944 et qu'il convient d'appliquer le nouveau taux,
Le crédit de 4000 francs porté au chapitre I article 4 est insuffisant de 380 francs,
La délégation décide de prélever sur les fonds libres cette somme.

3- Indemnité temporaire pour le mois de septembre aux agents communaux auxiliaires

La délégation décide d'accorder une indemnité temporaire de 750 francs à chacun des employés communaux auxiliaires qui sont pour la commune l'appariteur et l'auxiliaire du secrétariat.
Les crédits nécessaires seront prélevés sur les fonds libres.

4- Attribution d'une allocation exceptionnelle aux agents communaux

La délégation décide d'attribuer aux agents communaux une allocation égale au traitement qu'ils ont perçu au mois d'août.
La somme nécessaire s'élevant à 5494 francs, elle sera prise sur les fonds libres de la commune.

5- Augmentation des traitements des agents auxiliaires

La délégation en exécution de l'arrêté en date du 15 octobre 1944 du commissaire régional de la république décide de porter de 1500 à 2300 francs par mois le traitement des agents

auxiliaires. La somme nécessaire s'élevant à 4608 francs, elle sera prise sur les fonds libres de la commune.

6- Augmentation du supplément provisoire de traitement des fonctionnaires communaux

Considérant que le taux du supplément provisoire de traitement des fonctionnaires communaux titulaire est passé de 8000 à 16000 francs avec effet du 1^{er} septembre 1944, que cette augmentation devra toucher le secrétariat et le garde champêtre. La somme nécessaire s'élevant à 3840 francs, elle sera prise sur les fonds libres de la commune.

Réunion de la délégation Spéciale, le 20 décembre 1944 (fol 60 v)

Sont présents à ce conseil du 20 décembre 1944 Messieurs, ETIENNE Gabriel, président, RAOUX Henri président adjoint DUCROS Auguste, PELLET Théotime, HEYRAUD Raoul, CLEMENT Hervé et DAVAL Elie.

Sont absents LAGORSSE Romain et ASTRUC Maurice excusés.
Raoul HEYRAUD est élu secrétaire.

La délégation prend les décisions suivantes :

1- Approbation du budget 1945 et vote des centimes pour insuffisance de revenus

Vu le budget approuvé pour l'année 1944 et les comptes fiscaux rendus tant par le maire que par le receveur municipal en ce qui concerne les recettes et les dépenses de l'exercice 1943,

Vu le budget proposé pour 1945

Considérant que les recettes s'élèvent à 243443 francs tandis que les dépenses atteignent 338126 francs, qu'en conséquence il restera à pourvoir un déficit de 94683 francs,

Est d'avis de demander que la commune soit autorisée à s'imposer extraordinairement en 1945 pa addition au principal de ses trois contributions directes à savoir :

Au traitement du garde champêtre	106 centimes
A l'assistance	212 centimes
A la santé publique	5 centimes
A l'hygiène sociale	9 centimes
A l'insuffisance des revenus	433 centimes
Soit au total	765 centimes.

Ceci fait la délégation approuve le budget dont les dépenses s'élèvent tant en recettes qu'en dépenses à 338126 francs.

2- demande de rétablissement d'une ligne d'autobus

Considérant que la commune de Barjac est éloignée de 18 kms de la gare de chemin de fer la plus proche, qu'elle n'a actuellement pour le transport des voyageurs que le car Barjac-Alès qui ne fonctionne que par intermittence et d'une façon tout à fait irrégulière et celui de la ligne Vals-Avignon qui passe à Barjac mais qui étant toujours surchargé ne peut pratiquement prendre aucun voyageur à son passage à Barjac,

que la commune et l'approvisionnement subissent de ce fait un préjudice considérable et que la population supporte cette situation de plus en plus difficilement,

considérant par ailleurs que la société des transports départementaux qui exploitait les lignes Barjac-Saint Ambroix et Barjac-Bagnols a laissé ses lignes inexploitées depuis le mois de juin 1944 et qu'elle prétend après 6 mois d'interruption ne pas avoir encore de batteries d'accumulateur et d'autobus en état de marche pour au moins rétablir une de ces lignes.

La délégation demande en conséquence que , si après un délai accordé, la société n'a pas rétablie la ligne de Saint Ambroix, la concession lui en soit retirée afin de permettre à tout entrepreneur de transport de bonne volonté, assurer ce service et de bénéficier d'une concession de la ligne.

3- Nomination de délégués aux états généraux de la renaissance Française.

La délégation nomme Gabriel ETIENNE et RAOUX Henri pour représenter la commune aux états généraux de la renaissance Française

4- Augmentation du taux des allocations d'assistance aux femmes en couches

Monsieur le président informe que le taux des allocations journalière d'assistance aux femmes en couche doit être augmenté après avis de la délégation. L'allocation ne peut être supérieure à 22,50 francs ni inférieure à 7,50 francs par jour.

La délégation,

Considérant que la venue au monde des enfants impose actuellement aux familles des charges très lourdes

Estime qu'il convient de leur venir en aide et à leur famille,

Décide qu'en conséquence l'allocation journalière soit fixée à 22,50 francs.

5- Budget du Service vicinal pour 1945

La délégation vote l'inscription au budget de la commune des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux conformément au tableau suivant :

Recettes :

3 centimes spéciaux pour les chemins vicinaux	372,00
5 centimes spéciaux pour les chemins vicinaux	620,00
Taxe vicinale en argent et en nature	16683,00
Total	17675,00 francs

Dépenses :

Contingent sur traitement des ingénieurs du service vicinal	916,00
Entretien des chemin vicinaux ordinaires	16858,00
Frais généraux de la voirie vicinale	24,00
Frais de gestion du service Vicinal	377,00
Total	17675,00 francs

6- Assistance aux femmes en couches

Suite aux demandes d'assistance aux femmes en couches présentées par les nommés CHAULET France, SUREL Irène SARRAZIN Jacqueline et THIBON Madeleine,

La délégation

Considérant que M. CHAULET et THIBON n'ont que leur salaire, l'un de délégué à la sécurité des ouvriers mineurs l'autre d'ouvrier mineur, que M. SUREL est agriculteur d'une toute petite propriété et M. SARRAZIN métayer,

La délégation estime que les demandes sont justifiées et les admettent à l'assistance des femmes en couche.

7- Assistance médicale gratuite

Suite aux demandes d'assistance médicale gratuite présentées par MASVINCENT Joseph, THOMAS Yvette, CABIAC François, AYMES Gilbert et BRUGUIER Henri et DUMAS Raymond,

Considérant que MASVINCENT n'a que la retraite des vieux, que THOMAS Yvette est une réfugiée d'Avignon, que les parents du petit Gilbert sont ouvriers mineurs mais que pendant l'été le père n'a pu travaillé étant au maquis et que BRUGUIER est journalier agricole

La délégation estime qu'il convient de maintenir leur admission.

Par contre considérant que CABIAC ouvrier agricole perçoit actuellement une retraite d'ouvrier mineur, estime qu'il pourra payer son séjour à l'hôpital,

Concernant DUMAS, sachant qu'il ne peut plus travailler depuis septembre 1943, et qu'il a trois enfants de moins de 13 ans

La délégation estime nécessaire de lui accorder l'assistance médicale gratuite.

8-Assistance aux vieillards infirmes et incurables

M. le Maire expose à l'assemblée que COMBALUZIER Marie et EUSTACHE Alfred ont fait une demande d'assistance aux vieillards et celle présentée par TEISSIER Paule déjà bénéficiaire de la dite assistance. La délégation émet un avis favorable à sa demande.

9- Attribution de subventions

Le président présent à la délégation les demandes de subvention de la bourse du travail d'Alès, de l'union des municipalités ouvrières et paysannes, du groupement de l'enfance ouvrière au grand air et de la société musicale "les enfants de Barjac"

La délégation

Considérant l'utilité pour les travailleurs du bon fonctionnement de la bourse , décide de donner une subvention de 100 francs

Donne 350 francs à l'union des municipalités

Donne 1500 francs au groupement de l'enfance ouvrière

Et Donne 500 francs aux enfants de Barjac.

10- Etablissement d'un plan général d'alignement

Le président expose à la délégation l'état lamentable dans lequel se trouve la commune au point de vue de la voirie, qu'il y aurait le plus grand intérêt à régulariser certaines constructions et à aménager des places nouvelles par suite de démolitions de maisons en ruines, qu'il convient donc d'établir un plan général de la commune.

La délégation approuve la démarche et permet de débloquer les fonds nécessaires pour ce travail.

11- Extension aux écarts de l'adduction d'eau et établissement d'un réseau d'égouts

La délégation après avoir pris connaissance du projet d'adduction d'eau dont l'étude technique est actuellement terminée et qui prévoit l'alimentation en eau de l'agglomération seulement, constate qu'une trop grande partie de la population ne sera pas touchée par ce projet puisque tous les écarts, soit plus de 400 personnes sur les 1200 n'auront pas l'eau alors que c'est surtout dans les écarts que l'eau manque, plusieurs hameaux n'ont ni puits ni sources mais seulement des citernes.

La délégation décide que le projet sera complété et englobera les hameaux et fermes isolées.

Par ailleurs, constatant que la commune ne possède aucun réseau d'égouts organisé, que les eaux ménagères et de vidange ne sont collectées et évacuées qu'en quelques rares quartiers, que le plus souvent elles croupissent sur place, laissant dégagé en été de mauvaises odeurs et qu'elles sont un danger de salubrité publique.

La délégation décide de demander que soit englobée dans le projet d'adduction d'eau, l'établissement d'un réseau d'égout dans l'agglomération.

12- Augmentation de Salaires

En raison de l'augmentation du coût de la vie, la délégation décide qu'à partir du 1^{er} janvier 1945:

Le salaire de la personne chargée du balayage des classes passera de 832 francs à 1250 francs.

Le fossoyeur percevra 100 francs par fosse au lieu de 65 francs.

L'indemnité à la concierge de la mairie sera portée de 1800 francs à 2400 francs par an.

Que l'indemnité à la garde malades sera portée de 6000 francs à 9000 francs par an.

13- Congés des employés communaux

La délégation décide comme en 1943 et 1944 de payer aux employés communaux qui n'ont pas pu prendre en raison des circonstances, la totalité des congés auxquels ils avaient droit, une somme équivalente au traitement ou salaire moyen qu'ils auraient perçu.

Réunion de la délégation Spéciale, le 20 janvier 1945 (fol 64 v)

Sont présents à ce conseil du 20 janvier 1945 Messieurs, ETIENNE Gabriel, président, RAOUX Henri président adjoint DUCROS Auguste, PELLET Théotime, HEYRAUD Raoul et DAVAL Elie.

Sont absents LAGORSSE Romain, CLEMENT Hervé et ASTRUC Maurice excusés.

Raoul HEYRAUD est élu secrétaire.

La délégation prend les décisions suivantes :

1- Protestation contre le prix de vente des coupes de bois

Le président informe la délégation qu'il vient de recevoir la visite de deux inspecteurs des eaux et forêts qui lui ont fait savoir que la coupe de bois ordinaire n°13 a été donnée moyennant 68000 francs et la seconde coupe n° 5 sur laquelle la commune avait demandé que l'exploitant soit tenu de livrer à la population 250 tonnes de bois de chauffage, qu'ils pensaient qu'à de telles conditions elle ne trouverait pas d'acquéreurs.

Il déclare que des exploitants forestiers sérieux lui avait offert 100000 francs qui seraient payés comptant.

La délégation est outrée que ces coupes soit payées à de tels prix et demande que l'on revienne à l'adjudication au rabais.

La délégation s'oppose donc formellement à ce que les coupes soit vendues aux prix proposés par l'administration.

2- Fourniture de bois de chauffage aux habitants

La délégation revenant sur sa délibération du 18 novembre 1944 dans laquelle elle demandait que soit livrée 250 tonnes de bois, décide que cette coupe soit vendue sans autre charge que les charges ordinaires car elle est mal située.

Par contre l'acquéreur de la coupe n°15 sera tenu lui de fournir directement à la population 250 tonnes de bois et aux prix fixés par les taxes.

3- Charges à imposer sur les coupes de bois

La délégation estimant que la commune est toujours lésée par la livraison en stères des charges imposées aux acheteurs, décide, pour qu'aucune contestation ne s'élève plus qu'elles soient à l'avenir évaluées en tonnes,

Et profite de cette occasion pour les modifier.

4- Fonds de solidarité

La délégation propose pour faire partie de la commission cantonale de répartition du fonds de solidarité :

Mesdames VOLLE Maria et BORIE Marie comme représentantes d'œuvres s'occupant des prisonniers,

Messieurs TEISSIER Maurice et RIFFARD Roland comme membres d'organismes corporatifs locaux.

5- Commissions cantonales paritaires

La délégation propose pour faire partie de la commission paritaire chargée de statuer sur les contestations entre bailleurs et preneurs de baux à ferme, Messieurs COUDERC Auguste, FIOL Emillien et FIOLE Joseph au titre de propriétaires et usufruitiers, bailleurs non fermiers

Messieurs ESPERANDIEU Xiste, PASCAL Emile et ROBERT Fernand au titre de fermiers

6- Croix Rouge

La délégation désigne Mesdames BORELLY Félicie TRICHET Marguerite et SAURON Valérie,

Messieurs DUCROS Auguste, HEYRAUD Raoul et POTAVIN Fernand pour faire partie de la délégation communale de la Croix Rouge.

7- Paille et fourrage

La délégation proteste une fois encore contre la modicité du prix de vente à la population de la paille et du fourrage, déclare que de tels prix décourage les agriculteurs et favorisent le marché noir,

Demande que le prix de la paille soit fisé à 150 franc et du fourrage à 350 francs le quintal.

8- Etablissement d'un réseau d'égouts

Monsieur le président attire l'attention de la délégation sur le fait que la commune ne possède pas de réseau d'égouts organisé, que les eaux ménagères et de vidange ne sont

collectées et évacuées qu'en quelques rares endroits, que le plus souvent, elles croupissent sur place.

La délégation partage l'avis du président et avec unanimité décide l'établissement d'un réseau d'égout qui sera construit en même temps que celui de la distribution de l'eau,

A cet effet demande le concours technique du génie rural pour l'étude et la réalisation du projet. Monsieur IGON sera architecte du projet.

Réunion du conseil municipal, le 19 mai 1945 (fol 66 v)

Sont présents à ce conseil du 20 janvier 1945 Messieurs les conseillers municipaux, BORIE Paul, PASCAL Gabriel, DUFFAUX Félix, RIFFARD Roland, LACROIX Camille, ETIENNE Gabriel, FIOL Emilien, DAVAL Elie, FIOLE Joseph, PELLET Théotime, RAOUX Henri, PILLIER Alphonse, CHAULET Emile, DUCROS Auguste, BENEDITO Francs et COMTE Maria.

aucun absent.

La séance est ouverte sous la présidence d'ETIENNE Gabriel, président de la délégation spéciale qui donne le résultat constaté au procès verbal des élections.

Monsieur PASCAL Gabriel, le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi ensuite pour secrétaire LACROIX Camille.

Election du maire:

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne	16
---------------------------------------	----

A déduire bulletins blancs	1
----------------------------	---

Majorité absolue	8
------------------	---

Monsieur ETIENNE a obtenu 15 voix et a été proclamé maire et immédiatement installé.

Election de l'adjoint:

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne	16
A déduire bulletins blancs	1
Majorité absolue	8

Monsieur BORIE Paul a obtenu 15 voix et a été proclamé adjoint et immédiatement installé.

La délégation prend les décisions suivantes :

1- Création d'un poste supplémentaire d'adjoint

Le maire expose qu'en raison du développement considérable pris par les services municipaux depuis la guerre, notamment en ce qui concerne le ravitaillement.

Il propose donc de créer un poste supplémentaire d'adjoint.

2- Election de l'adjoint supplémentaire

Election de l'adjoint supplémentaire:

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne	16
---------------------------------------	----

A déduire bulletins blancs	2
----------------------------	---

Majorité absolue	8
------------------	---

Monsieur RAOUX Henri a obtenu 14 voix et a été proclamé adjoint supplémentaire et immédiatement installé.

3- Nomination des membres des diverses commissions

Le maire demande au conseil de procéder à la nomination des membres des diverses commissions, à savoir :

Commission d'assistance hygiène et santé

BENEDITO France, COMTE Maria, DUCROS Auguste et PASCAL Gabriel.

Commission des chaussures et textiles

BENEDITO France, COMTE Maria, DAVAL Elie, DUCROS Auguste, DUFFAUX Félix, FIOL Emilien, PASCAL Gabriel, PELLET Théotime et PILLIER Alphonse.

Commission des fêtes

CHAULET Emile, DAVAL Elie, FIOLE Joseph, LACROIX Camille, RAOUX Henri et RIFFARD Roland

Commission des finances

FIOLE Joseph, LACROIX Camille, PASCAL Gabriel, PELLET Théotime, RAOUX Henri et RIFFARD Roland

Commission du Lait

BENEDITO France, CHAULET Emile, FIOL Emilien, FIOLE Joseph, LACROIX Camille, PELLET Théotime et RAOUX Henri (CHAULET vice président, LACROIX président)

Commission du Ravitaillement

BENEDITO France, CHAULET Emile, COMTE Maria, DUCROS Auguste, DUFFAUX Félix, LACROIX Camille et RAOUX Henri.

Commission des travaux publics et de la voirie

CHAULET Emile, DAVAL Elie, DUFFAUX Félix, FIOL Emilien, PILLIER Alphonse et RIFFARD Roland

4- Fixation du taux de l'assistance aux vieillards

Le maire expose qu'en vertu de l'ordonnance du 23 mars 1945, le taux de l'allocation ne peut être inférieur à 300 francs ni supérieur à 500 francs par mois.

Le conseil décide de fixé le taux à 400 francs par mois

5- Nomination des délégués du conseil au sein de la commission administrative du bureau de bienfaisance

Le conseil désigne à l'unanimité Messieurs DUFFAUX Félix et RAOUX Henri.